ASBL CENTRES PSYCHO-MEDICO-SOCIAUX

Libres Huy-Hesbaye-Condroz

CENTRES PMS LIBRES

PSYCHO - MEDICO - SOCIAUX

HUY-HESBAYE-CONDROZ
rue des Augustins, 44
B- 4500 HUY
Tel : 085/ 21.29.14 - 23.11.39
Fax : 085/ 21.59.71

PROJET DE CENTRE EXERCICE 2025-2030

Le projet du Centre PMS libre Huy 1 s'inscrit dans le cadre :

- du décret « missions » (juillet 1997) - du « Contrat pour l'Ecole » (mai 2005)

- des « missions, programme et rapport d'activités des centres PMS » (juillet 2006)

- du programme spécifique du P.O. des centres PMS libres de Huy-Hesbaye Condroz.

Ainsi, le Centre poursuit les objectifs suivants :

1. Promouvoir les conditions psychologiques, psychopédagogiques, médicales et sociales qui offrent à l'élève les meilleures chances de développer harmonieusement sa personnalité et de le préparer à assumer son rôle de citoyen autonome et responsable et à prendre une place active dans la vie sociale, culturelle et économique.

2. Contribuer au processus éducatif de l'élève, tout au long de son parcours scolaire, en favorisant la mise en œuvre des moyens qui permettront de l'amener à progresser toujours plus et ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances d'accès à l'émancipation sociale, citoyenne et personnelle.

3. Dans une optique d'orientation, soutenir l'élève dans la construction positive de son projet de vie personnelle, scolaire, professionnel et de son insertion socioprofessionnelle.

Le projet de centre rencontre les 8 axes définis dans le programme de base commun aux centres PMS à savoir :

1. L'offre de services aux consultants

2. La réponse aux demandes des consultants

3. Les actions de prévention

4. Le repérage de difficultés

5. Le diagnostic et la guidance

6. L'orientation scolaire et professionnelle

7. Le soutien à la parentalité

8. L'éducation à la santé

L'EQUIPE PMS

Le cadre de l'équipe du Centre PMS Huy 1 est composé de sept charges temps plein et demi : outre celui de la direction qui assure une charge CPP partielle, deux temps plein de conseiller psychopédagogique, trois charges temps plein d'assistant social, et une charge et demi d'auxiliaire paramédical.

Une charge temps plein et demi est entièrement dévolue à la population des CEFA. Le Fond Social Européen (FSE) complète actuellement cette attribution par un quart temps assistant social. Une convention nous permet également de disposer d'une logopède un jour semaine, pour l'accompagnement des populations de maternelles.

LA POPULATION

Le Centre PMS libre de Huy 1 assure le suivi des 5 écoles fondamentales suivantes :

- L'école fondamentale libre Saint Adélaïde d'Ochain-Clavier
- L'école fondamentale libre Saint Joseph d'Ouffet
- L'école fondamentale Saint Joseph de Vyle Tharoul
- L'école fondamentale libre d'Horion Hozémont
- L'école maternelle libre Saint Remacle d'Ocquier.

Au secondaire, notre population scolaire se répartit entre un enseignement de transition, technique de qualification, professionnel et un CEFA. Il s'agit des établissements scolaires suivants :

Institut Sainte-Marie (Huy) :

- 1-2-3 degrés d'enseignement général de transition
- 2ème degré d'enseignement technique de qualification
  - Techniques sociales et d'animation
- 3ème degré d'enseignement technique de qualification
  - Agent d'éducation
  - Agent en accueil et tourisme 3

Institut de l'Instruction Chrétienne (Flône) :

- 1-2-3 degrés d'enseignement général de transition
- 2ème degré d'enseignement technique de transition
  - Sciences sociales et éducatives
- 3ème degré d'enseignement technique de qualification
  - Techniques sociales

L'ensemble scolaire de l'ICF dispose en outre d'un internat pour filles.

Collège Saint-François (Ouffet) :

- ❖ Implantation ILC (Ouffet)
- ❖ Implantation Val Notre-Dame (Antheit)

  - 1-2-3 degrés d'enseignement général de transition
  - 2ème degré d'enseignement technique de qualification
    - Gestion
    - Artistique
  - 3ème degré d'enseignement technique de qualification
    - Arts appliqués
    - Technicien commercial

L'implantation du Val Notre-Dame dispose d'un internat pour jeunes filles.

Institut Don Bosco (Huy) :

- 1er degré commun
- 1er degré différencié
- 2ème degré d'enseignement technique de qualification
  - Electro-mécanique
  - Industrie du Bois
- 2ème degré d'enseignement professionnel
  - Mécanique polyvalente
  - Bois
  - Services sociaux 4ème Professionnelle (CPU)
  - Menuiserie intérieure et extérieure
  - Monteur en chauffage sanitaire
- 3ème degré d'enseignement technique de qualification
  - Electricien(ne) automaticien(ne)
  - Technicien(ne) en informatique
  - Technicien(ne) chimiste
- 3ème degré d'enseignement professionnel
  - Puériculture
  - Aide familiale
  - Menuiserie intérieure et extérieure (CPU)
  - Monteur en chauffage sanitaire (CPU)
- 7ème professionnelle
  - Cuisiniste
  - Installateur/ installatrice en chauffage central
  - Puériculteur/ puéricultrice
  - Aide-soignant(e)

Centre d'Education et de Formation en Alternance : CEFA

- ❖ Implantation Don Bosco (Statte)

Art. 45

- Mécanique (Aide mécanicien, Monteur aligneur de pneus)
- Maçonnerie (Ouvrier d'entretien du bâtiment, Auxiliaire du bâtiment)

- Menuiserie (Monteur-placeur d'éléments menuisés)
- Plafonnage (Plafonneur)
- Electricité (Aide électricien)
- Hôtellerie (Commis de cuisine, Garçon, Serveuse de restaurant)
- Vente (Auxiliaire de magasin, Equipier logistique)

Art. 49

- 2ème degré d'enseignement professionnel
  - 4P Maçon(ne) (CPU)
- 3ème degré d'enseignement professionnel
  - Vendeur-vendeuse
  - Maçon(ne) (CPU)
- 7ème professionnelle
  - Gestionnaire de très petites entreprises

❖ Implantation Saint-Louis (Waremme)

Art. 45

- Agriculture (Eleveur/Eleveuse)
  - Horticulture (Jardinier(e) d'entretien, Jardinier(e) d'aménagement)
  - Equitation (Palefrenier(e), Groom)
  - Vente/Vendeuse (Auxiliaire de magasin)

Art. 49

- 3ème degré d'enseignement professionnel
  - Vendeur/vendeuse
  - Agent qualifié dans les métiers équestres
  - Ouvrier(e) agricole polyvalent
- 7ème technique de qualification
  - Technicien(ne) en maintenance de systèmes automatisés industriels.
- 7ème professionnelle
  - Mécanicien(ne) des moteurs diesel et engins hydrauliques.

PACTE D'EXCELLENCE et CONVENTION

Le public des écoles, leur structure et leur fonctionnement sont assez diversifiés. Les besoins sont donc multiples et différents. Pour viser l'efficience, nous devons articuler notre service aux systèmes existants, nous adapter et ajuster nos pratiques. Ainsi, ce projet reprend nos activités sans que celles-ci ne soient mises en œuvre partout de façon systématique. Le programme est négocié et adapté à chaque école, selon les attentes spécifiques, les traditions de partenariat, les demandes des équipes éducatives, les ressources et réalités du terrain. Cet ajustement est rediscuté chaque année et de façon plus construite lors de la contractualisation.

En effet, comme il est prévu dans le Pacte d'Excellence, le Centre PMS libre Huy 1 négocie avec chacune de ses écoles partenaires **une convention** en fonction de l'échéancier de leur plan de pilotage. Ce protocole de collaboration reprend les grands axes de notre projet de Centre, les

déclinant au sein de chaque partenariat et les adaptant aux objectifs de l'établissement scolaire. Elle permet en outre une répartition plus explicite des rôles et attentes respectives de chacun.

AXE I OFFRE DE SERVICE AUX CONSULTANTS

L'offre de service permet de clarifier nos missions et notre cadre auprès du public concerné. Elle tend à promouvoir une image positive du Centre PMS.

Cet axe s'adresse à divers consultants et se traduit au travers de différentes actions.

Pour informer les élèves et leurs familles :

- Présentation aux parents, lors de journées d'accueil ou de réunion, des services offerts par le centre PMS.
- Participation à l'accueil des élèves qui entrent dans l'enseignement secondaire, aux réunions de parents.
- Présentation des missions PMS et explication du fonctionnement pour chaque école aux nouveaux élèves (fonctionnement des permanences, boîte aux lettres, présentation des membres PMS, ...) .
- Distribution de lettres informatives PMS et des folders édités par la Fédération Wallonie – Bruxelles.
- Mise à la disposition des parents du fondamental de différents folders (l'entrée à l'école, l'autonomie, la mort, ...)
- Actualisation du site internet mis en lien avec les sites des écoles reprenant les coordonnées de l'équipe, rappelant les missions PMS.
- Affichage des permanences PMS dans les différentes écoles, aux lieux stratégiques.
- Entretien d'accueil avec les nouveaux élèves dès la 2ème secondaire.
- Entretien d'accueil avec le jeune et sa famille en vue de l'inscription au CEFA.

Pour informer l'école :

- Au début du projet, rencontre des équipes de directions pour leur présenter et leur remettre le nouveau plan d'actions.
- Concertation avec la direction lors de l'établissement des conventions de partenariat.
- Concertation en début et fin d'année scolaire avec l'équipe de direction afin de favoriser une bonne collaboration au bénéfice des enfants.
- Affichage d'un « mode d'emploi » du fonctionnement PMS à destination des enseignants, distribution aux nouveaux enseignants.
- Rencontre régulière avec les équipes éducatives afin d'établir un partenariat confiant et efficace.

Une présence régulière sur le site des écoles, la participation à la vie de l'école (pour les permanences, réunion de parents, portes ouvertes, assemblées générales, projets divers) rappelle à tous notre disponibilité.

Pour informer les services extérieurs :

- Rencontres occasionnelles de différents services lors de réunions d'équipe et (re)définition des rôles de chacun.
- Présence active dans les réunions et projets inter réseaux, inters sectoriels de la région (Conseil zonal, Commission maltraitance, Chambre enseignement Huy-Waremme, Prisme de l'amour ...).

AXE II LA REPONSE AUX DEMANDES DES CONSULTANTS

Qui nous adresse la demande ? :

- L'élève lui-même ;
- Les parents, la famille, les représentants légaux ;
- L'école : la direction, l'équipe éducative, les professeurs, ... ;
- Les services extérieurs : internats, centres d'hébergement, SAS, AMO, professionnels de la santé,...

Comment la demande nous est-elle adressée ? :

- Lors des permanences qui sont assurées dans chacune des écoles ;
- Via la boîte aux lettres PMS dans les écoles ;
- Lors des réunions avec les équipes éducatives (direction, éducateurs, ...) ;
- Lors des contacts avec les enseignants (salle des professeurs, réunions, ...) ;
- Via les conseils de classe ;
- Via les permanences téléphoniques assurées au centre PMS ;
- Via les permanences assurées lors des réunions de parents ;
- Par mail ;

Comment la demande est-elle traitée ? :

Dans un premier temps, chaque demande est écoutée. Une analyse est d'emblée effectuée par la personne du PMS qui la reçoit. Certaines demandes sont traitées directement ou réorientées vers un intervenant plus adéquat. Des démarches d'investigations sont menées afin d'élargir la compréhension de la problématique apportée. Les situations plus difficiles sont évoquées lors des réunions de concertation tri disciplinaire. Un recours à la direction, à l'équipe du centre peut également être sollicité en fonction des situations. En fonction de notre appréciation des besoins, une réponse collective est parfois construite en collaboration avec l'école. Une démarche correspondant à l'axe V peut également être proposée. Les agents veillent à informer le demandeur initial du suivi dans le respect du secret professionnel.

Valeurs qui guident la réflexion :

Les demandes sont écoutées et analysées dans leur globalité. Le centre PMS est un service de première ligne, interpellé parfois pour des problématiques qui ne relèvent pas de son champ d'action ou d'expertise. Pour éviter la dispersion et ou la disqualification, il faut lui permettre d'orienter certaines demandes vers des services plus adéquats.

Tout en respectant le facteur temporel d'une intervention, il est important de pouvoir prendre le temps de la réflexion pour ne pas répondre dans l'urgence. L'échange en équipe apporte ce recul nécessaire.

La première rencontre avec l'élève est un moment clé pour qu'il se sente impliqué, qu'il investisse l'espace offert. Notre volonté est de le rendre acteur de ses choix, de positiver sa situation, de mettre en avant ses compétences et de stimuler les ressources du milieu dans lequel il vit.

La réponse à une demande est rarement ponctuelle, elle conduit souvent à un accompagnement dans lequel il nous paraît essentiel de respecter le rythme de chacun, d'expliciter et d'obtenir l'adhésion du demandeur à nos démarches.



AXE III LES ACTIONS DE PREVENTION

Dans notre zone géographique, de nombreux partenaires ont développé des projets de prévention pour lesquels ils ont une expertise reconnue (plannings familiaux, le Service de prévention de la ville, les AMO, ...). Si des besoins spécifiques émergent, si des écoles nous sollicitent, nous travaillerons en partenariat avec ces services. Nous veillerons à ce que ces actions s'inscrivent dans le long terme, voire dans une promotion globale de la santé et du bien-être (Axe VIII).

Dans un objectif de prévention, lors de chaque rencontre avec un enfant, nous veillons à avoir une démarche pro-active pour prévenir les multiples difficultés que celui-ci pourrait rencontrer en explorant les différents domaines de sa vie. Dans la mesure de nos possibilités, nous tentons de rencontrer tous les nouveaux élèves dès la deuxième secondaire.

Des animations de prévention aux risques liés aux réseaux sociaux sont fréquemment sollicitées par les enseignants et mises en place dans différentes classes en collaboration avec l'équipe éducative.

Dans le fondamental, les périodes charnières entre les maternelles et primaires, entre le primaire et le secondaire sont classiquement des moments plus ciblés pour mener des actions de prévention. Ainsi, nous développons des concertations entre les enseignants de 3ème maternelle et de 1ère primaire, des animations en classe avec les enfants de 6ème primaire visant la préparation au secondaire, l'entrée dans l'adolescence.

Nous nous appliquons à construire une vision globale et continue de la population des maternelles par une concertation annuelle avec les enseignants dès la 1ère maternelle. En concertation avec les enseignants, selon les besoins identifiés, des observations, des animations de sous-groupes sont mises en place par l'auxiliaire logopédique. Celle-ci veille à outiller l'enseignant afin qu'il soit à même d'introduire les mêmes outils dans son quotidien.

AXE IV LE REPERAGE DES DIFFICULTES

Dans le cadre de cette mission, il est important d'être particulièrement attentif au respect de l'élève en veillant à ne pas le stigmatiser, ne pas seulement relever ses lacunes, mais également souligner ses points forts sur lesquels appuyer des remédiations. Au travers de nos actions, nous veillons à informer l'équipe éducative en amenant une image plus nuancée de l'élève et tentons de cibler au mieux ses besoins spécifiques.

Actions à mener :

- ✓ Distribution d'une fiche familiale propre aux premières maternelles, aux troisièmes maternelles, aux premières secondaires, aux nouveaux inscrits du fondamental, du secondaire.
- ✓ Dépouillement et analyse des éléments récoltés.
- ✓ Conseil de classe systématique avec les enseignants de maternelle et 1ère primaire.

- ✓ Observation ciblée des élèves de maternelle après concertation avec les enseignants.
- ✓ Pour les 1ère C, concertation très précoce avec l'équipe éducative (conseil de classe, échange titulaire) et participation à la réflexion autour de projets individualisés d'apprentissage, d'aménagements raisonnables pour les élèves plus fragiles.
- ✓ Evaluation de l'adaptation et du bien-être des élèves lors de passages en classe, conseils de classe, concertations avec les enseignants,…
- ✓ Concertation régulière avec l'équipe éducative au sujet des comportements problématiques observés. 13
- ✓ Anamnèse sociale, pédagogique et médicale réalisée lors d'un entretien avec les nouveaux élèves, les enfants de 1ère différenciée, les jeunes s'inscrivant au CEFA, et les élèves majeurs du deuxième degré.

AXE V LE DIAGNOSTIC ET LA GUIDANCE

L'équipe PMS est souvent sollicitée lorsque l'on suspecte des difficultés particulières chez un enfant. Une analyse de la demande est réalisée afin de recueillir les données susceptibles d'éclairer le questionnement de départ. Dans un souci de transparence, nous souhaitons d'emblée associer les parents, l'élève à cette réflexion. Un bilan plus complet est parfois nécessaire pour établir le profil psychologique, les compétences et déficiences intellectuelles, les acquis pédagogiques. Nous invitons parfois les parents à consulter des services ou professionnels spécialisés, habilités pour établir un diagnostic.

Le centre PMS peut ainsi être amené à réaliser un "diagnostic PMS".

Lorsque des difficultés sont identifiées, nous informons l'élève et ses parents, nous traduisons et explicitons les implications de celles-ci dans la vie quotidienne de l'enfant et dans sa scolarité. Nous veillons à respecter le rythme de l'enfant, du jeune et de sa famille dans l'acceptation d'un éventuel diagnostic et d'une nécessité de suivi spécialisé. Nous cherchons à souligner les éléments positifs du bilan comme les possibilités d'évolution.

Nous offrons de collaborer avec les aides extérieures mises en place et dans le respect du secret partagé, transmettons, traduisons à l'équipe éducative les éléments susceptibles de favoriser l'accompagnement éducatif et pédagogique.

Dans la mesure du possible, nous participons à la co-construction d'adaptations à mettre en œuvre avec les parents et l'équipe éducative. Face aux élèves à besoins spécifiques, souffrant de dyslexie, dyscalculie, dyspraxie, et/ou trouble de l'attention…, les équipes éducatives sont de plus en plus à même d'ajuster leurs attentes. Des plans individualisés prennent la forme d'aménagements raisonnables, de PIA ou de projets d'intégration.

Ces adaptations doivent être construits, concertés et évalués régulièrement avec tous les partenaires. La création des Pôles Territoriaux entrainera une adaptation de nos pratiques pour nous ajuster à ce nouveau partenaire.

AXE VI L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

L'orientation scolaire et professionnelle reste une des priorités de notre Centre. Elle est travaillée tout au long de la scolarité de l'élève dès la 6ème primaire jusqu'à la 6ème secondaire.

Il s'agit d'un processus dynamique et évolutif qui demande de prendre en compte l'enfant dans sa globalité. Différentes actions sont menées en vue d'amener l'élève à se construire un projet personnel et professionnel. Nous adaptons ces différentes démarches en fonction de l'année de l'élève, mais aussi du contexte scolaire.

Cet axe nous demande une constante mise à jour des connaissances et de la législation en ce qui concerne les offres de formations, les conditions d'admission et les sanctions des études… De plus, pour intégrer les informations numériques, il est important de moderniser nos outils (tests informatisés, présentation power point, recherches internet …).

Actions à mener :

En collectif :

- ✓ Information la plus complète et objective possible sur l'enseignement secondaire aux parents de 6ème primaire.
- ✓ Participation aux réunions d'information des parents en lien avec l'orientation et proposition d'une offre de consultance.
- ✓ Diffusion de documents : "En route vers le secondaire", "Offre d'enseignement secondaire du bassin de Huy-Waremme "…

A la fin du premier et second degré :

- ✓ Présentation des différentes filières de formation et des options.
- ✓ Travail de réflexion en collectif sur les intérêts de l'élève et sur ses choix d'orientation.
- ✓ Information sur le monde des métiers avec l'exploitation d'outils divers en collaboration avec les équipes du Céfo ("Les métiers vont à l'école")
- ✓ Dans une école à caractère technique, durant la 2ème, projet élaboré de maturation professionnelle en collaboration avec les enseignants. Celui-ci aborde tant la connaissance de soi, la découverte des métiers que les filières de formation.

En fin de 6ème :

- ✓ Une collaboration est mise en place avec l'équipe éducative chargée d'aborder l'information sur les offres de l'enseignement supérieur, sur les offres de formation et sur l'accès au marché du travail.
- ✓ Dans la plupart des écoles, l'équipe participe aux animations autour de la connaissance de soi, de la construction de leur projet de vie.

En individuel :

- ✓ Réponse à toutes les demandes d'informations scolaires et professionnelles.
- ✓ Accompagnement des élèves et leurs parents dans le cadre d'une (re)orientation.

Avec l'équipe éducative :

- ✓ Tout au long de l'année, travail de réflexion, concertation et de collaboration avec les enseignants et les équipes éducatives sur les actions à mettre en place au service de cette mission commune.
- ✓ Participation aux conseils de guidance, d'orientation et aux conseils de classe.
- ✓ Aide lors des conseils de classe dans la gestion du parcours scolaire et dans la réflexion en lien avec l'orientation.

Avec les partenaires du réseau :

- ✓ Participation aux salons et différents projets menés avec les chambres enseignement de H-W, Diorèse, les Céfo, la Cité des métiers, le SIEP, ….

De façon plus spécifique au CEFA :

Lors de l'inscription du jeune, un entretien est réalisé avec chaque jeune et ses parents pour analyser le parcours scolaire antérieur, expliquer les filières de l'enseignement en général et du CEFA en particulier et réfléchir sur les attentes de chacun. Cette approche peut, dans certains cas, déboucher sur une proposition de réorientation.

L'accueil du jeune se poursuit par une aide à l'émergence d'un projet personnel et professionnel. Ce travail est réalisé tout au long de l'année en partenariat avec l'équipe éducative, mais aussi par un travail de collaboration avec les accompagnateurs. Pour ce faire, il est important de mettre en avant les ressources du jeune et de son milieu familial, de lui permettre de développer ses compétences. En cours d'année ou en fin de formation, il faut parfois envisager d'autres perspectives d'orientation. Ceci demande d'explorer le champ des possibles et de réfléchir avec le jeune à ce qui lui conviendrait le mieux en fonction de ses attentes, de ses goûts et de ses compétences.

AXE VII LE SOUTIEN A LA PARENTALITE

Nous cherchons toujours à valoriser les ressources et compétences familiales et tentons de soutenir les parents au mieux dans leur rôle.

Afin de favoriser le partenariat avec les parents, des ateliers "café-papote" vont être proposés sur différentes thématiques dans les écoles maternelles.

Le dialogue avec les parents est essentiel dans la gestion de beaucoup de situations. Nous sommes parfois amenés à prendre une position de médiateur entre les parents et le jeune, entre les parents et l'école, …

Nous veillons à garder une neutralité dans les relations jeune-école-famille et nous nous efforçons de faciliter et de renforcer les relations tout en gardant la juste distance. Face aux souffrances des séparations, nous sommes vigilants à garder notre neutralité, à encourager chaque parent à s'investir dans le soutien affectif et scolaire, dans l'exercice de l'autorité parentale. Les situations de maltraitance sont toujours délicates à traiter. Elles nécessitent une

analyse en équipe et avec la direction du Centre. Celle-ci permet de chercher la position à adopter et les relais les plus adéquats (médiations, thérapeutes, SAJ, SPJ, équipes SOS,...). 17

AXE VIII L'EDUCATION A LA SANTE

La promotion de la santé et du bien-être du jeune est au centre de chacune de nos actions. L'éducation à la santé concerne les trois disciplines et s'inscrit dans un processus global, dynamique et à long terme.

En collectif, nous évitons les actions ponctuelles sur une thématique et tendons à inscrire nos activités dans une construction avec l'équipe éducative et des partenaires spécialisés. Dans une école, une cellule bien-être institue cette réflexion et mène à des actions co-construites de façon pro-active.

En individuel, nous sommes fréquemment préoccupés par l'hygiène de vie de certains élèves, nous essayons de les conscientiser, d'avoir un discours juste qui s'il se veut non moralisateur, tend à les conscientiser et offre des alternatives.

COVID 19 et BIEN ETRE

La reprise actuelle des cours parfois en hybridation nous amène à prendre la mesure de l'impact psycho affectif qu'a eu et qu'aura cette "crise Covid".

Le contexte est anxiogène, le manque de perspectives déprimant, l'incertitude délétère. Cela entraine l'exacerbation des troubles préexistants sur le plan individuel autant que familial. Conflit de couples, tensions relationnelles familiales, inquiétudes financières, fracture numérique, deuils, ... impactent le moral de nos élèves. Nous relevons bien plus que d'habitude de nombreuses déprimes, phobies, somatisations, troubles du sommeil, addictions aux jeux vidéo, sentiments d'isolement, de dépersonnalisation, démotivation, ... qui témoignent de la détresse de nombreux jeunes. La pandémie engendre de nombreux dégâts collatéraux. La privation des activités de détente, la limitation de la socialisation, la tension accrue, la précarisation entrainent de l'irritation, de l'épuisement voire des risques de décompensation chez les jeunes, leurs parents et les enseignants. Les agents PMS peinent à assurer autant de soutien, à maintenir l'espoir de jours meilleurs.

COVID 19 et ACCROCHAGE SCOLAIRE

L'accrochage scolaire est une préoccupation croissante qui s'est vue nettement amplifiée par la crise sanitaire. Cette problématique a pris une ampleur telle que nous avons reçu pour consigne de prioriser les actions à mener dans le cadre de la lutte contre l'absentéisme.

Comme pour chaque préoccupation psycho-sociale, il n'y a pas de solution standard unique mais nous devons élaborer des réponses sur mesure.

- ✓ Conscientiser les écoles à l'importance de la prévention en la matière,
- ✓ Encourager le sentiment d'appartenance au groupe classe,
- ✓ Proposer des groupes de parole dès que possible,
- ✓ Favoriser un climat de classe tolérant et soutenant,
- ✓ Soutenir le jeune de retour après une absence,

- ✓ Encourager l'élève à croire dans ses possibilités de réussite,
- ✓ Réfléchir à son hygiène de vie, sa méthode de travail, sa motivation,
- ✓ Envisager les possibilités d'une réorientation,
- ✓ Proposer un passage dans un SAS,
- ✓ Travailler de concert avec les éducateurs et
- ✓ Mobiliser les parents ;

sont autant de pistes à adapter à chaque situation.

Le télétravail nous a contraint à développer des alternatives numériques pour concerter entre nous, avec les équipes éducatives, avec les bénéficiaires. Nous avons partagé des outils et référentiels sur notre cloud Office 365, des aides à l'orientation sur notre site. Ces acquis devraient être pérennisés car ils peuvent être complémentaires à notre approche classique.

Enfin, nous avons approfondi nos connaissances et construit un outil d'aide à **la gestion du stress** qui peut soutenir nos entretiens avec les adolescents. Nous souhaitons développer la même approche pour aborder **la motivation scolaire** qui restera le fil rouge de notre réflexion collective durant la première année de ce quinquennat.